

Bout de Craie,
bulletin syndical d'informations distribué à TOU-TE-S
les enseignant-e-s des écoles du Tarn-et-Garonne.



MONTAUBAN PPDC

P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Retrouvez l'actualité
du SNUipp - FSU
82 sur notre site et
sur



23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban
05-63-03-57-81
06-82-30-11-88
snu82@snuipp.fr
<http://82.snuipp.fr>

La section du SNUipp-FSU 82 est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 17h (au moins...), le mercredi de 9h à 12h.
Des enseignant-e-s y exercent leurs missions d'élu-e-s du personnel et de militant-e-s syndicaux.
N'hésitez pas à nous solliciter !

Jonathan Hisz,
membre du
bureau du
SNUipp-FSU 82

Jamais il n'y a eu attaque aussi violente contre le monde de l'Éducation !

Les principes les plus réactionnaires et capitalistes ont triomphé, portés par l'émergence de ce gouvernement start up nation.

Évaluations, mérite, sanctions, compétition, neurosciences contre sciences sociales has been, élitisme, concurrence...

L'école passeuse d'Humanisme et de Culture, vectrice d'émancipation est sur le point de disparaître sous les coups de boutoirs de l'idéologie ultralibérale.

Tout devient donc comptable et questions de moyens. Les personnels sont un coût qu'il convient de réduire. Les enseignants ne sont pas assez productifs, ils ont trop de vacances et ne travaillent pas assez. Ces clichés portés par le ministère sont la marque d'une défaite de la pensée humaniste et du projet de civilisation.

L'éducation est un marché immense, ceux qui entravent cette évolution sont des radicaux gauchistes jusqu'au boutiste, cornaqués par des syndicats archaïques qu'il convient de museler (cf la fin des CAPD).

Dans cette logique, la question des retraites et singulièrement celle des profs est l'aboutissement de cette logique capitaliste.

L'Éducation n'est plus le projet de civilisation unificateur de la Nation, mais un marché comme un autre.

Réduisons les coûts.

Casser les enseignants, les mépriser, les humilier, amputer leurs revenus, c'est nier leur rôle émancipateur et les faire rentrer de force dans cette logique entrepreneuriale.

Le management façon France Télécom.

Cette violence sociale sans précédent n'est finalement que l'aboutissement de la victoire de la classe sociale dominante.

Il est dommage de voir que cette annihilation de notre métier se fasse dans la quasi indifférence. Car il sera très difficile de revenir en arrière.

Les espaces de transmission et de solidarité disparaissent comme la forêt amazonienne, victimes du même bourreau.

Chères et chers collègues, il ne s'agit pas de s'agiter contre une énième réforme, ou de se convaincre que le nouveau système de retraite ne sera peut être pas si pire. Il le sera.

Il s'agit de pouvoir regarder en face nos enfants quand ils demanderont pourquoi on a laissé faire.

Jonathan HISZ, membre du bureau du SNUipp-FSU 82

Sommaire :

Page 1: édito J. Hisz

Page 2: brèves du SNUipp-FSU 82

Page 3: revalorisation (J. Hisz)

Page 4: réforme retraite (J. Hisz)

Page 5: 49.3 (S. Rubio)

Page 6 : fin CAPD (S. Rubio)

Pages 7 et 8 : carte scolaire + revalo

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !



Supplément 1 au n°111 MARS 2020
Déposé le 10/03/20



14 mars : marche pour le climat
19 mars : GT carte scolaire
31 mars : date butoir demande TP et dispo
31 mars : GRÈVE retraite et moyens pour l'École
1^{er} avril : CTSD carte scolaire
2 avril : CDEN carte scolaire
21 avril : stage syndical comprendre le mouvement (demande à faire avant le 21 mars)

Trimestriel Dépôt légal N°243 Prix 1 €
Abonnement 15 €
Ce bulletin est imprimé par nos soins.
ISSN 1240-2400 CPPAP N° 0520 S 06506
Directeur de publication :
Guillaume Mangenot

Bout de Craie, bulletin syndical du
SNUipp-FSU 82



Vous trouverez ici différentes « brèves » et informations diverses.

Permutations informatisées

Pour le 82, au 1^{er} septembre prochain, 36 collègues rentreront dans le département pour 36 collègues qui le quitteront. Les résultats au mouvement inter-départemental sont parus. Qu'ils aient obtenu satisfaction ou pas, le SNUipp-FSU est aux côtés des personnels pour les accompagner dans les démarches à effectuer dans la période qui s'ouvre. Pour les collègues non-satisfait-e-s et pour les PES, débutera bientôt la phase d'ineat-exeat. Des infos dans nos lettres d'infos et sur notre site.

Consultation nationale des enseignant-e-s

Chacun-e pourra s'amuser à demander des licornes et des capes d'invisibilité, au point où on en est ... Jean-Michel Blanquer, comme à l'accoutumée, noie le poisson et gagne du temps comme pour la consultation des attendus de cycle, ou la consultation des directeurs (dont on attend toujours les effets) et feint de ne pas connaître le malaise de la profession. Et cela permet de zapper la revalorisation "historique" et la question de la réforme des retraites. Le SNUipp-FSU se propose pour compléter le très lacunaire questionnaire ministériel avec les questions qu'il n'a pas voulu (osé) poser.

Saisissons-nous de ce questionnaire sans langue de bois et répondons ce que nous pensons vraiment ! C'est [là](#) et c'est fait en quelques clics.



L'enseignant du 21^e siècle

Les questions oubliées par le ministre

<https://consultation.snuipp.fr/enseignant-du-21e-siecle>

Conférence pédagogique départementale

Le mercredi 25 mars, à Moissac, se déroulera une GRANDE animation pédagogique adressée à tou-te-s les enseignant-es en classe maternelle. Nonobstant l'intérêt ou la qualité de l'intervention, le SNUipp-FSU 82 vous rappelle quelques règles concernant les animations pédagogiques (ou toute réunion professionnelle). L'administration ne remboursant pas les frais de déplacement **pour les enseignant-e-s dont la commune de résidence administrative (école de rattachement) ET la commune de résidence personnelle ne sont pas celle du lieu de la réunion**, notre consigne est claire : en cas de non-respect de ces conditions, **ne pas se déplacer et rester dans notre école pour les effectuer.**

De plus, nous vous conseillons de ne pas répondre aux demandes des équipes de circonscription qui imposent des travaux spécifiques et/ou un compte-rendu de leurs réflexions. En cas de problème, contactez-nous.

L'urgence climatique est bien là mais l'inaction des gouvernements aussi... Le SNUipp et la FSU participent de la mobilisation mondiale qui connaîtra de nouveaux points forts les 13 et 14 mars. Objectif : qu'une politique de transition écologique soit enfin et rapidement mise en place.



A Montauban, la marche est prévue le : SAMEDI 14 MARS

Lieu non déterminé (au moment de l'impression)

Infos métier

- **Demande de temps partiels année 2020-2021** : 2 documents à compléter et renvoyer avant le 31 mars (cf IPROF ou site de la DSDEN 82)
- **Demande de disponibilité ou réintégration** : document à compléter et renvoyer avant le 31 mars (cf IPROF ou site de la DSDEN 82)
- **Le mouvement dans le 82** : aucune date officielle pour l'instant. Le serveur ne devrait ouvrir que vers la mi-avril...
- **ineat-exeat** : la circulaire départementale devrait être diffusée fin mars-début avril.



82
Tarn
et
Garonne

Notre page facebook est suivie par plus de 1500 personnes ! Même Frédéric Grimaud (éminent chercheur sur le métier enseignant) suit nos infos. Elle est consultable par tou-te-s, même si vous n'avez pas de compte facebook... Allez y faire un tour, ça balance et ça fait marrer !

La « quoi » ? La « revalorisation »...

ÊTRE
CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

Cher-e-s collègues, il est une certitude reconnue par tou-te-s et surtout par le gouvernement et notre médiatique ministre de l'éducation nationale : vous allez être amputé-e de 500 à 1000 euros sur vos futures pensions de retraites avec la réforme du gouvernement . C'est un fait acquis.

Ne parlons même pas de l'allongement de la durée de cotisations à 64, 67 ans voire plus selon les cas.

Ne parlons pas de l'injustice faite aux femmes et aux carrières hachées.

Ne parlons même pas de l'injustice de cette réforme, qui va broyer nos retraité-e-s.

Ne parlons pas des mensonges du gouvernement sur l'universalité, les 1000 euros de minimum de pension...

Une revalorisation, c'est reconnaître la faiblesse de nos revenus depuis des décennies, reconnaître le désastre du gel du point d'indice et reconnaître le retard de nos salaires sur nos voisins européens. Il s'agirait donc d'augmenter nos rémunérations pour REVALORISER notre travail. Chouette !

Oui mais voilà en Macronie et pour jmblanquer la revalorisation, c'est un peu différent. 3X rien. Un détail. Vous allez rire : Le MEN peut nous remercier. Avec des salaires si bas, le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, ce sont des millions voire des milliards d'économisés sur notre dos depuis plusieurs années. Et voilà que cette réforme va nous amputer de près d'un tiers de nos pensions de retraites.

Alors, le gouvernement, comme par miracle, dans un exercice d'enfumage assez habile reconnaissons-le, nous parle de revalorisation en la liant à la question des retraites. Rien à voir.

Si la revalorisation est liée aux retraites, ce n'est pas une revalorisation mais seulement un rattrapage, un dédommagement pour la perte de nos pensions. On nous augmente pour pouvoir nous offrir une retraite. Une petite tape sur la tête, circulez maintenant. Pas de vagues.

Mais ce n'est pas tout. Le plus drôle arrive : cette « revalorisation » (qui vous l'avez compris n'en est plus une) sera soumise à CONTREPARTIES ! HAHAHA, rions de bon cœur ! C'est-à-dire que pour des tâches supplémentaires, ils veilleront à nous verser une compensation.

Travailler plus pour gagner pareil, sous vos applaudissements !

MAIS CE N'EST PAS TOUT ! Vous allez vous fendre la poire un peu plus ! Cette « revalorisation historique » martelée par notre ministre sur toutes les matinales possibles et imaginables, n'est qu'une promesse invalidée par le conseil d'État, et selon les 4 scénarii proposés (voir tableau ci-dessous) pourrait s'élever à 14 euros pour les échelons 8 à 11 !! 14 € !!! Un saucisse purée plat du jour dans un resto ... une fois par mois, MONSIEUR est trop bon.

Avec le gel du point d'indice maintenu, cette revalorisation historique qui en plus ne concernerait qu'un faible pourcentage de collègues, entérinerait de fait une perte de pouvoir d'achat puisque la réforme nous confisquerait toujours un tiers de nos pensions.

Sous vos yeux ébahis, jmblanquer nous sort, non vous ne rêvez pas le « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS ».

Le ministre peut bien gesticuler, il choisit ses mots pour promener tout le monde et celui de revalorisation sonne bien au creux de l'oreille des Français. Mais les mots ont un sens Monsieur le ministre. Ce n'est ni de près ni de loin une revalorisation. Même pas des clopinettes. **Juste des miettes jetées au visage.**



Echelon	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
1 ^{er} échelon classe normale (PES)	0 €	0 €	0 €	0 €
2 ^{ème} échelon classe normale	157 € net / mois	128 € net / mois	114 € net / mois	93 € net / mois
3 ^{ème} échelon classe normale	150 € net / mois	128 € net / mois	114 € net / mois	93 € net / mois
4 ^{ème} échelon classe normale	128 € net / mois	93 € net / mois	64 € net / mois	71 € net / mois
5 ^{ème} échelon classe normale	64 € net / mois	71 € net / mois	57 € net / mois	50 € net / mois
6 ^{ème} échelon classe normale	0 €	50 € net / mois	36 € net / mois	36 € net / mois
7 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	36 € net / mois	21 € net / mois
8 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	14 € net / mois	14 € net / mois
9 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	0 €	14 € net / mois
10 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	0 €	14 € net / mois
11 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	0 €	14 € net / mois

Pour tou-te-s les enseignant-e-s actuellement à la Hors-Classe ou à la Classe Exceptionnelle, aucune revalorisation.

Scénario 1 : seul.e.s 14 % des enseignant.e.s concerné.e.s par la « revalorisation ».

Scénario 2 : seul.e.s 23 % des enseignant.e.s concerné.e.s par la « revalorisation ».

Scénario 3 : seul.e.s 44 % des enseignant.e.s concerné.e.s par la « revalorisation ».

Scénario 4 : seul.e.s 76 % des enseignant.e.s concerné.e.s par la « revalorisation ».

Pourquoi une réforme des retraites ?

Article écrit par
Jonathan Hisz,
membre du
bureau du
SNUipp-FSU 82

C'est la seule et unique question qui prévaut : pourquoi détruire un système qui fonctionne et qui se finance sans problème ?

Parce que la réforme des retraites a pour objectif de réduire la part du PIB consacrée au régime de retraites, pour faire des économies, et ainsi permettre d'exonérer davantage, à l'avenir, les entreprises de leurs cotisations sociales.

Ce système réduit les pensions de façon drastique, notamment pour les précaires et les femmes. Le but étant à terme que toutes celles et ceux qui en auront un peu les moyens se tournent vers des retraites par capitalisation. (notamment BlackRock ou Axa dont le co-rapporteur de la réforme détient 360 000 € en actions. Mais bon, on n'est plus à un conflit d'intérêt près chez LREM).

Non, le principe de retraite par répartition n'est plus maintenu.

Fusionner pour mieux contrôler

Pour reprendre la main sur nos retraites et ainsi imposer sa destruction progressive, le gouvernement doit concevoir la fusion de dizaines de régimes différents, actuellement gérés par des représentants de métiers radicalement distincts et qui fonctionnent avec des règles différentes, que cela soit en terme de calcul des pensions, de niveau de cotisations ou d'âge de départ. Il doit fusionner tout ça. « C'est le côté universel »

Pour la classe dirigeante c'est une opération essentielle qui lui permettra d'annihiler la conquête majeure du mouvement ouvrier : une sécurité sociale co-gérée par les travailleurs et intouchables pendant 50 ans. Un vol en bonne et due forme.

Le calcul des points se fera d'après un indicateur... qui n'existe pas encore

Ensuite, l'ensemble des règles préexistantes qui étaient variables mais avaient le mérite de l'adaptation aux métiers et celui de la clarté – doivent être fusionnées en une seule : c'est le fameux "point".

Voilà pour rappel ce que Fillon en disait : "Le système par points, en réalité, ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions". Pas la peine de vous faire un dessin.

Comment sera-t-il, calculé, ce point qui permettra à tout le monde de cotiser au même niveau, le fameux "un euro cotisé donnera lieu aux mêmes droits" ? (dont on sait que c'est faux puisque le rapporteur a reconnu qu'il faudrait cotiser 50h smic par mois pour valider ce mois ; en dessous, rien !)

RÉFORME DES RETRAITES

AUSSI ABSURDE

BEAUCOUP MOINS DRÔLE

METTONS CETTE RÉFORME
À LA RETRAITE !

U
F.S.U. ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Eh bien ils ne savent pas. Sa revalorisation annuelle ne sera fera pas sur l'inflation, non non, mais sur un indicateur qui n'existe pas encore. Incroyable.

D'ailleurs pour la bourgeoisie au pouvoir, la pénibilité ça n'existe pas. Du coup, aucun critère n'est retenu.

Il ne peut y avoir d'indicateur unique capable de faire en sorte que l'espérance de vie d'un égoutier soit prise en compte au même titre que celle d'un cadre.

Oui mais Macron garantit 1000 € de retraites minimum pour tous, notamment les agriculteurs !

Là encore, le voile est tombé. **C'est un mensonge de plus.** Car au-dessus de la promesse des pensions à 1000 € se trouvent beaucoup d'astérisques qui conditionnent en réalité l'attribution de cette somme.

Seuls les chefs d'exploitation ayant fait une carrière complète de 43 ans - et cotisant à hauteur du smic - y seraient éligibles. Exit les conjoints de paysans et les agriculteurs aux carrières hachées en raison, d'incapacité, d'invalidité ou toutes autres raisons. En d'autres termes : exit les plus fragiles.

Car rares sont les agriculteurs à pouvoir s'assurer un smic tout au long de leur vie. Au contraire, les carrières agricoles sont faites d'imprévues et les revenus des paysans varient d'une année sur l'autre comme d'un territoire à l'autre.

On résume donc :

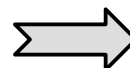
Un euro cotisé ne donnera pas les mêmes droits.

Les critères de pénibilité ne sont pas définis.

Les 1000 € de minimum de pension ne sont pas garantis.

La valeur du point et pire son mode de calcul ne sont pas décidés.

On peut supposer que le gouvernement surjoue l'amateurisme. Il nous fait croire qu'il faut attendre et "faire confiance", mais il est fort possible que tout soit là, bien ficelé, dans un tiroir de l'Élysée, mais qu'ils savent que dévoiler les contours clairs reviendra à avouer une bonne fois pour toute l'ampleur de l'œuvre de destruction à laquelle ils s'emploient avec ce projet de loi. Un projet de loi qui, lorsqu'il sera adopté, lancera **une machine technocratique de laminage systémique de ce pour quoi tant de gens se sont battus et se battent encore.**



C'est donc l'ensemble du projet que nous rejetons. Plus que jamais, nous continuons à revendiquer :

- Une **amélioration et une consolidation de nos retraites**, avec le maintien des régimes existants, notamment le Code des pensions civiles et militaires et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, ce qui passe par le retrait du projet gouvernemental
- **La retraite à 60 ans pour toutes et tous** et le maintien de la catégorie active pour tenir compte des spécificités dans les trois versants de la fonction publique et une meilleure prise en compte de toutes les formes de pénibilité ;
- Des **augmentations générales de salaire** avec, en particulier, une revalorisation immédiate du point d'indice et l'attribution de points d'indice supplémentaire de manière uniforme ;
- Des **créations d'emplois statutaires** dans les nombreux secteurs qui en ont besoin, et un plan de titularisation des contractuels ;
- La **défense des missions publiques** et donc l'abandon de toutes les formes d'externalisation et de privatisation ;
- L'**égalité réelle** entre les femmes et les hommes ;
- Le **renforcement du Statut Général**, garantie pour le citoyen d'un service public neutre et impartial et, par voie de conséquence, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique.

Contre ce projet de loi, pour une véritable revalorisation salariale de notre métier, faisons du 31 mars une journée noire pour le gouvernement et mettons nous massivement en grève, à la hauteur des enjeux et du risque encourus par cette réforme, pour nos retraites et celles de nos enfants.

49.3 et réforme des retraites par et pour les nuls

Article écrit par
Sandra Rubio,
co-secrétaire
SNUipp-FSU 82



Art 49.3 de la Constitution : « Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session. »

Voilà ce que permet la constitution. Mais par tradition, les gouvernements qui ont utilisé le 49.3 étaient ceux qui étaient « en délicatesse » avec leur majorité et qui voulaient la faire rentrer dans les rangs après de longs débats. Or ici, ce n'est pas le cas, les député.e.s Louboutin/Berluti (des godillots ce n'est pas assez classe pour ces premiers de cordée) étaient prêt.e.s à voter sans barguigner la réforme la plus mal ficelée de l'histoire de la République.

Alors moi je veux bien qu'on nous dise que le gouvernement est légitime à invoquer le 49.3 et que l'obstruction de l'opposition ça va bien, hé ho hein bon (ce qui est plus que contestable, l'opposition s'oppose, quelle surprise !) mais contextualisons le truc. Tout d'abord, obstruction ou pas, depuis le début et avant même les amendements, LREM a annoncé que le texte passerait AVANT les municipales. Du coup, sauf à penser qu'on fait passer une loi sans financement ni perspective, qui change la vie de millions de Français qui plus est, en deux temps trois mouvements et sans débats, l'opposition n'a pas l'air d'avoir grand-chose à voir là-dedans.

Ensuite, toujours selon la même méthode de filous, il y a le moment choisi. La France a « peur », le gouvernement se réunit en Conseil des ministres extraordinaire afin de discuter du covid-19 et là, ni vu ni connu je t'embrouille, on obtient l'assentiment des ministres pour faire passer le 49.3. Mais attention, après on n'en parle plus parce que la priorité, c'est le coronavirus donc non, plus de questions sur la réforme svp. Et ne manifestez pas votre opposition, le coronavirus veille, rappelez-vous. Mais, cherry on the pompon, le 49-3 ne tombe pas seulement un samedi, à 17h quand l'hémicycle est vide ; il tombe surtout juste avant qu'on examine les articles 9 et 10 sur la valeur du point et l'âge d'équilibre. Rien de moins. Raccourcir le débat maintenant permet d'en parler moins longtemps (Lapalissade), car **plus on débat sur ce projet, plus on connaît ses lacunes et moins il est populaire**. Alors au bout de seulement 13 jours d'examen, le gouvernement a fait un déni de démocratie, a craché à la figure aussi bien de sa majorité que des contestataires : il a dégainé le 49.3 en disant que c'était la faute des « autres ». Le recours au 49.3 a d'ailleurs été réprouvé par 68 % des personnes sondées

Nous ne savons donc toujours pas jusqu'à quel âge nous allons devoir travailler, pour quelle somme, ni comment cela va être financé. Par contre, ce que nous savons c'est qu'appliquer le 49.3 avec cynisme et mépris permet de paupériser des millions de Français et d'enrichir Axa et autres Black Rock.
#dégoûtée.



Fin des CAPD : réapproprions-nous le paritarisme

Dans l'indifférence quasi générale, la loi du 6 août 2019 dite de « transformation » de la Fonction publique a acté la fin du paritarisme. Pour la petite histoire, ce texte représentatif de l'idéologie « Start up nation » a été signé au Fort de Brégançon par pas moins de 13 ministres et 3 secrétaires d'État. En plein été. Près de la nouvelle piscine à 34 000 € ? A noter que Blanquer n'y était pas. Pas grave, il ne pilote que le plus gros corps de fonctionnaires de l'État après tout.



Donc disais-je, dans une ambiance estivale plus sympa qu'à Paris (peut-être est-ce pour cela qu'ils étaient aussi nombreux), entre une partie d'aqua poney et un mojito, ces grands qui nous gouvernent ont signé la limitation des instances dans lesquelles on veillait à l'équité et la transparence concernant la mobilité des fonctionnaires.

Pourquoi faire cela me direz-vous ? Et bien c'est parfaitement expliqué dans une publication intitulée « l'essentiel de la loi de #transformation de la fonction publique » (ça fait trop cool le dièse et fonction publique sans majuscule, trop new school management), éditée par les services des délicieux Gérald Darmanin et Olivier Dussopt, fossoy... euh pardon, ministre et secrétaire d'État des comptes publics. A la question « Pourquoi » (cette loi ?), la première réponse est : « *pour donner plus de confiance et d'autonomie aux employeurs publics* ». Ben voilà, tout s'explique : **vos libertés ont été soufflées afin que les employeurs publics ne se sentent pas mal dans leur peau**, les pööööövres et qu'ils puissent faire ce qu'ils veulent de leurs subordonné.e.s. Viennent ensuite d'autres arguments de la même eau du genre « *pour fluidifier le dialogue social* » ; traduction se débarrasser des syndicats ces empêcheurs de réformer en rond. Ben oui, quand on ne dialogue plus, le dialogue est facilité, CQFD. Et mon préféré : « *faciliter les mobilités grâce à la suppression de l'examen préalable des demandes de mutation par les CAPD* ». Non mais sans rire ! Il y aura plus de fonctionnaires qui vont pouvoir bouger parce que les CAPD ont été supprimées et qu'elles alourdissaient le processus. Rhoo la mauvaise foi ! M'enfin ils osent tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît paraît-il.

Conséquences de ces nouvelles dispositions qu'elles sont trop modernes et qu'elles font trop rêver : **plus de CAPD concernant la « mobilité » des agent.e.s.**

A savoir, le mouvement, les permutés et les dispos depuis le 1^{er} janvier et les promos à partir de la rentrée prochaine. **La tambouille du ministère va pouvoir se dérouler en toute opacité.**

Et comme pour le ministère, tout est mobilité, les syndicats n'auront plus accès non plus à la liste des départs en retraite, il est question que nous ne discussions plus des inscriptions sur liste d'aptitude des directeurs/trices, des départs en formation (congrés formations et CAPPEI), des postes adaptés...

Dans toutes ces démarches, **plus aucune transparence**, plus d'information complète pour les collègues (avec comparaison de sa situation à celle des autres). **L'individualisation des carrières** va laisser les collègues plus seul.e.s que jamais. Lors du mouvement par exemple, il n'y aura plus de publication pré CAPD de la liste des postes barémisés qui permettait chaque année de rectifier des erreurs. Chaque collègue recevra son affectation sans savoir si un poste demandé plus haut sur sa liste de vœux a bien été attribué à une personne ayant un barème plus élevé que le sien. Bienvenue dans le monde du chacun pour soi. Et dans le même temps, on facilite les recrutements de contractuel.le.s, bien entendu et on multiplie les postes à profil. Le fait du prince on vous dit.

Nous serons encore présent-e-s à vos côtés pour tous les recours, dans le cadre des procédures disciplinaires, pour tout ce qui concerne la carte scolaire (ouvertures et fermetures de postes) et bien entendu pour mener des actions et des mobilisations de défense des conditions de travail.

Pour continuer notre action, vous pouvez aussi compter sur **les temps de rencontres et sur les outils du SNUipp-FSU** : e-Permutations, e-Mouvement, e-Hors-classe et e-Promotions que l'on trouve en tapant dans son moteur de recherche: e-(rubrique recherchée).snuipp.fr/82. Avec ces fiches de contrôle numériques, vous aurez l'assurance que vos délégué.e.s du personnel suivront votre situation au plus près.

Le syndicalisme existait avant les CAPD, il perdurera !

Rappel : voici un extrait d'un communiqué signé par les 7 organisations syndicales de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui va diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.



CARTE SCOLAIRE

Historique des « seuils » dans le 82

Les nombres détaillés dans le tableau ci-dessous sont les moyennes d'élèves par classe qui permettent d'envisager une ouverture de classe.

Taux moyen = nombre d'élèves de l'école divisé par le nombre de classes (hors ULIS école)

Attention, les TPS ne sont comptabilisé-e-s que pour les écoles situées en REP !!!

Exemple : en 2006, si une école primaire HORS REP qui compte actuellement 4 classes avait une prévision de 104 élèves ou plus (soit au moins 4 x 26 élèves), une ouverture de classe est envisageable.

Dates	REP		Hors REP	
	MATERNELLE	ELEM + PRIMAIRE	MATERNELLE	ELEM + PRIMAIRE
Jusqu'en 2005	26	23	33	25
2005-2010	25	22	28	26
2011-2015	Ne sont plus affichés...		29	27
2016 - ...	27	25	29	27

Remarques sur l'évolution entre 2004 et 2019 :
REP élém et primaire = + 2 / REP maternelle = + 1
Hors REP : élém + primaire = + 2 / maternelle = - 4



Pour rappel, voici les seuils actuellement utilisés :

<p>Grille indicative Ecole élémentaire et primaire avec un taux moyen fixé par l'administration à 27 !</p>	<p>Grille indicative Ecole maternelle avec un taux moyen fixé par l'administration à 29 !</p>
---	--

Nombre classes	Fermeture possible moins de	Ouverture possible plus de
2	?	54
3	54	81
4	81	108
5	108	135
6	135	162
7	162	189
8	189	216
9	216	243
10	243	270
11	270	297
12	297	324
13	324	351
14	351	378



Nombre classes	Fermeture possible moins de	Ouverture possible plus de
2	?	58
3	58	87
4	87	116
5	116	145
6	145	174
7	174	203
8	203	232

Répartition des **10 sièges** attribués aux
 syndicats enseignants dans le CDEN et le CTSD
 de Tarn-et-Garonne :
FSU 82 : 5 sièges
 Se-UNSA : 3 sièges
 Sgen-CFDT : 2 sièges

**Dates des instances carte scolaire
rentrée 2020**

DATES	NATURE DES OPÉRATIONS
Jeudi 19 mars 2020 14 h 30	Groupe de travail : projet de carte 2020
Mercredi 1^{er} avril 2020 9 h 00 <i>Si repli :</i> Jeudi 2 avril 2020 9 h 30	CTSD – Projet départemental- propositions de répartition des emplois <i>si vote unanime défavorable, réexamen du projet (plan B)</i>
Jeudi 2 avril 2020 - 14 h 00 <i>Si repli :</i> Lundi 20 avril 2020 - 14 h 00	CDEN – Projet départemental- Propositions de répartition des emplois

**Comme plus de 60 écoles,
pensez à compléter l'enquête
en utilisant le lien
envoyé par mail à votre école.**

Actuellement, nous ne connaissons pas la dotation pour notre département. + 39 au niveau académique ! Pour autant, des postes devraient être nécessaires pour assurer l'engagement de limitation des effectifs à 24 élèves dans les classes de GS à CE1...

Cela devrait entraîner un grand nombre de fermetures de classes, essentiellement en milieu rural.



ÉCOLE EN DANGER

Surtout en milieu rural !

Revalorisation : L'autre scénario !



Alors que les scénarios dessinés par la rue de Grenelle sur la revalorisation salariale des PE manquent vraiment de consistance, le SNUipp-FSU propose un autre film.

Le ministre de l'Éducation nationale entretient le flou sur ses quatre scénarios de revalorisation des enseignantes et des enseignants des écoles. En effet, la part exacte de l'enveloppe de 500 millions prévue pour 2021 consacrée à ces différentes hypothèses n'est toujours pas précisée et l'exigence de contreparties augmentant la charge de travail des personnels demeure.

Aucune projection n'est faite non plus sur l'utilisation future de l'enveloppe de 10 milliards alors que le ministère doit présenter une loi de programmation pluriannuelle pour l'éducation en juin prochain.

Reçu rue de Grenelle dans le cadre des discussions du « chantier de réforme des retraites », **le SNUipp-FSU propose de son côté un cinquième scénario.** Un scénario alternatif qui permet de porter les salaires enseignants au niveau de la moyenne de l'Union européenne - 3 600€ bruts après 15 ans d'exercice - sans sortir du cadre de la somme globale annoncée de 10 milliards.

Dans ce scénario, il s'agit de resserrer sur seulement quelques années le calendrier actuellement prévu sur vingt ans et de consacrer l'intégralité de cette somme à une revalorisation des grilles indiciaires de 150 points, soit 700 € par mois en début de carrière et dégressive jusqu'à 100 points, soit 470 € en fin de carrière. La mesure s'ajouterait à un doublement de l'ISAE, indemnité à étendre à tous les PE, et à la création d'une indemnité d'équipement. **Voilà qui revaloriserait réellement et rapidement le salaire de toutes et tous.**

Ce nouveau scénario ne permettrait certes pas aux PE d'atteindre le salaire de leurs homologues allemands, 6 100 € brut après 15 ans d'exercice comme l'envisage le ministre, mais permettrait dans un premier temps d'atteindre à minima la moyenne européenne. Voilà qui pour le SNUipp-FSU donnerait un peu d'intérêt et d'épaisseur au film...

